CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U22 - Secours et assistance aux personnes

Session 2004

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E2B : Secours et assistance aux personnes

Session 2004 • Code sujet : **E2B** • Durée : **30 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Premiers gestes de secours et assistance aux personnes (1 question) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U22 - Secours et assistance aux personnes/2004/BP ATPS - U22 - Secours et assistance aux personnes - Session 2004 - 2-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Premiers gestes de secours et assistance aux personnes

Le candidat tire un sujet parmi 24 papiers numérotés, puis le jury organise une mise en scène et lui lit le sujet. Les scénarios ne sont pas détaillés dans le document ; l'évaluation porte sur les gestes de secours, leurs limites et les connaissances qui les justifient.

Question Épreuve orale. Dans la situation mise en scène et présentée par le jury, effectuer les premiers gestes de secours adaptés à la personne blessée, en attendant l'intervention de personnels spécialisés. Respecter les limites de l'action définie et justifier les gestes accomplis par des connaissances exactes.

1. Repérer les dangers et se protéger. Ne pas pénétrer dans une zone dangereuse ; faire supprimer le danger si possible sans risque.
2. Évaluer la victime, alerter le 15, le 18 ou le 112 et transmettre lieu, état, dangers et gestes effectués.
3. Agir selon les signes observés et sa formation : comprimer une hémorragie abondante ; si la victime est inconsciente, vérifier sa respiration ; si elle respire, maintenir les voies aériennes libres et la mettre en PLS si nécessaire ; si elle ne respire pas normalement, commencer la réanimation et utiliser un défibrillateur.

Surveiller et rassurer la victime jusqu'au relais. Limiter ses déplacements en cas de traumatisme, sauf nécessité de protection ou de maintien des fonctions vitales. Ne rien faire boire ni prendre.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Se protéger, évaluer, alerter, réaliser les gestes adaptés à l'état de la victime et à sa formation, puis surveiller jusqu'au relais.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2004)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve orale du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2004, est l'E2B, d'une durée de 30 minutes et de coefficient 2. À partir d'une situation de secours mise en scène, le candidat réalise les premiers gestes auprès d'une personne blessée. Sont évaluées leur pertinence, la maîtrise de leurs limites et la justification des interventions.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les gestes de secours doivent être pertinents et correctement exécutés selon la situation mise en scène.
- Le candidat doit connaître les limites de son intervention et les conséquences médicales éventuelles des gestes.
- Les connaissances mobilisées doivent justifier les gestes réalisés.
- L'objectif est d'assurer les premiers secours en attendant l'intervention de personnels spécialisés.

Points de vigilance & attentes du jury

- Prendre connaissance de la zone d'action limitée avant d'intervenir.
- Adapter les gestes à la situation tirée au sort et à la mise en scène.
- Ne pas dépasser les limites de son intervention et considérer les conséquences médicales possibles.
- Justifier les gestes accomplis par des connaissances exactes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment aborder la mise en situation de secours ?

Écoutez le sujet lu par le jury et prenez connaissance de la zone d'action définie. Réalisez les gestes adaptés à la situation, sans dépasser vos limites, puis expliquez les connaissances qui justifient votre intervention.

Q : Quels éléments le jury évalue-t-il pendant les gestes de secours ?

Le jury évalue particulièrement la pertinence et la correction des gestes, la compréhension de leurs limites et de leurs conséquences médicales éventuelles, ainsi que l'exactitude des connaissances qui justifient les gestes accomplis.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et comment le sujet est-il attribué ?

L'épreuve dure 30 minutes et son coefficient est 2. Le candidat tire un sujet parmi 24 papiers numérotés et sort de la salle ; le jury prépare ensuite la mise en scène et lui lit le sujet.

Q : Le sujet fournit-il un barème détaillé ou les scénarios des mises en situation ?

Non. Le document indique les principaux critères d'évaluation, mais ne donne ni barème chiffré ni contenu des 24 sujets tirés au sort. Le jury évalue les gestes réalisés et les connaissances qui les justifient.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U22 - Secours et assistance aux personnes/2004/BP ATPS - U22 - Secours et assistance aux personnes - Session 2004 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.